



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 06
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
3 juillet 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à
Enzo BORTOLATO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 060 07 2024 – URBANISME – TRANSFERT DE DOMAINE PUBLIC À
BORDEAUX MÉTROPOLE – ESPACE AMÉNAGÉ PARVIS ESPACE DES 2 RIVES RUE
MONTESQUIEU (PARCELLE AK119p)**

Présentation par M. Le Maire

Afin de régulariser le foncier de la Ville, il est nécessaire de procéder au transfert de domaine public, à
Bordeaux Métropole, d'une partie de la parcelle indiquée ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
AK	119	13 475 m ²	1 603 m ²

S'agissant de la rétrocession d'un espace public du domaine public communal, ayant vocation à conserver
une destination d'espace public du domaine public métropolitain, la cession s'analyse comme un transfert
de charges pour la Collectivité. Bordeaux Métropole assurera la gestion de cet espace par les services du
ST1 (Service Territorial 1).

Ainsi, il s'agira d'une cession gratuite, par la Commune, au profit de Bordeaux Métropole sans
déclassement du domaine public préalable, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du Code
Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les services de France Domaine ont été saisis en date du 29 avril 2024, la demande enregistrée sous le
numéro 17671302 n'a pas encore été instruite, l'avis sera rendu dès sa réception.

Il est à noter que dans le cadre de la cession ici présente, il n'y a pas obligation de les saisir.

Le Notaire de Bordeaux Métropole sera chargé de préparer l'acte de cession.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, Vie locale, réunie le 3 juillet 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée AK
119, au profit de Bordeaux Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment l'acte
notarié relatif à la cession.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en Préfecture
033-213300049-20240710-DEL-2024-060cor-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception Préfecture : 11/07/2024